

# Saint Pantaléon, élection municipale partielle complémentaire



**A la suite de la démission de quatre conseillers municipaux, le conseil municipal de Saint Pantaléon, composé de 11 sièges, a perdu le tiers de ses membres. L'organisation d'une élection partielle complémentaire est par conséquent nécessaire.**

Aussi, par arrêté du 3 août 2023, publié le 3 août 2023, la sous-préfète d'Apt a convoqué les électeurs de la commune afin de pourvoir les sièges vacants.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 10 septembre 2023. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 17 septembre 2023.

**Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1er tour de scrutin.**

Elles seront reçues en sous-préfecture d'Apt, Pour le 1er tour du lundi 21 août 2023 au mercredi 23 août



Écrit par Echo du Mardi le 23 août 2023

2023 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h jeudi 24 août 2022 de 9h à 11h30 et de 14h à 18h. Pour le second tour lundi 11 septembre 2023 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et mardi 12 septembre 2023 de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

### **Les déclarations de candidature**

seront effectuées sur un imprimé Cerfa n°14996\*03 téléchargeable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr), rubrique Élections/Élections politiques/Élections partielles.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à contacter la sous-préfecture d'Apt au 04 90 04 38 11

MH